POLYNÉSIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le directeur général

Affaire suivie par :
M. POTDEVIN André
Inspecteur de l'éducation nationale,
en charge de la circonscription pédagogique n° 3

N° 04126 / MEE / DGEE / DAPE / CIR3

PIRAE le lundi 03 février 2025

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements du privé

s/c de Messieurs les directeurs des enseignements catholique, protestant et adventiste

Objet : Appel à projets pour l'opération « École Ouverte » des vacances scolaires d'avril 2025, pour la période du lundi 31 mars au vendredi 04 avril 2025 ou du lundi 07 au vendredi 11 avril 2025

P. J. : - Annexe 1 : Descriptif du processus – Enseignement public
- Annexe 2 : Descriptif du processus – Enseignement privé
- Annexe 3 : Vue d'ensemble des éléments d'un projet à renseigner dans Colibris
- Annexe 4 : Vue d'ensemble des critères d'évaluation à renseigner dans Colibris

J'ai l'honneur de vous informer qu'une nouvelle campagne du dispositif École Ouverte est menée dans le cadre des vacances scolaires d'avril 2025 pour permettre une mise en œuvre des projets dans la semaine du lundi 31 mars au vendredi 4 avril 2025 ou durant celle du lundi 7 au vendredi 11 avril 2025.

Ce dispositif d'aide à la réussite scolaire s'organise pendant les vacances scolaires autour du développement d'activités éducatives et pédagogiques qui relèvent des domaines scolaire, culturel, sportif et de loisir. Il s'adresse à toutes les écoles publiques et privées, les collèges et lycées publics et privés qui souhaitent mettre en place un projet.

A. Élaboration du projet

Le porteur de projet doit démontrer une expérience notable en matière de gestion ainsi que des qualités rédactionnelles au service de ses objectifs pédagogiques. Il est à noter qu'un projet École Ouverte doit couvrir a minima **deux des domaines** d'activités précités, dont le scolaire, et que la **durée globale** des actions ne peut **pas dépasser vingt heures**, réparties sur **cinq jours maximum**.

Le projet peut notamment prévoir de :

- Planifier des ateliers de renforcement en lecture, écriture, mathématiques, et sciences avec des méthodes ludiques innovantes ;
- Organiser des ateliers culturels (art, musique, théâtre, découverte culturelle …) ;
- Animer des séances sportives (Tu'aro Ma'ohi, relaxation, yoga …) ;
- Mettre en place des activités de loisirs (jeux de société, chasses au trésor, ateliers de jardinage, de cuisine …) ;

Les activités proposées doivent soutenir les élèves, favoriser leur épanouissement et promouvoir l'inclusion sociale.

Le projet doit également respecter les recommandations ministérielles, notamment les **mesures de sécurité adaptées** et inclure une description détaillée des objectifs, actions, évaluations et coûts prévisionnels.

B. Encadrement

J'attire votre attention sur l'importance d'une prévision la plus ajustée possible de l'effectif d'élèves visés par vos projets, qui détermine le niveau des moyens humains nécessaires pour l'encadrer et également les moyens financiers mobilisés pour assurer la rémunération des personnels qui y contribuent.

En effet, cette base prévisionnelle, trop souvent surévaluée par les porteurs de projet, est un élément déterminant dans la répartition des moyens assurée par la commission de validation pour permettre d'optimiser la dépense et de faire bénéficier du dispositif École Ouverte un maximum d'écoles et d'établissements.

Les règles d'encadrement d'un projet sont rappelées dans l'annexe 3 et un contrôle est paramétré dans le formulaire en ligne au regard de l'effectif d'élèves visés que déclare le porteur du projet.

Les intervenants extérieurs associés au projet doivent posséder les qualifications et diplômes requis (BAFA, PSC1 …) pour animer/encadrer les activités qu'ils assureront.

C. Dématérialisation

Le processus dématérialisé de recueil et de validation des projets École Ouverte déployé dans une démarche Colibris au titre de la campagne d'octobre/novembre 2024 est reconduit pour la campagne à venir. La **dématérialisation dans Colibris est désormais étendue à l'ensemble de la gestion des projets de l'enseignement public**, depuis leur expression jusqu'au constat de service fait, en passant par la communication des différents éléments nécessaires au recrutement des intervenants extérieurs ainsi que par l'évaluation du projet (cf. annexe 4 concernant les critères d'évaluation).

Ainsi, après qu'un porteur de projet l'aura déposé dans la démarche Colibris « RH – Projet École Ouverte », l'**ensemble des avis** devront avoir été formulés ou recueillis sur cette plateforme **au plus tard le mardi 26 février 2025**.

Afin de vous permettre d'appréhender l'ensemble du processus, vous trouverez en annexe 1 sa description pour l'enseignement public et en annexe 2 celui de l'enseignement privé. Elle vous permettra d'identifier les différents acteurs et d'anticiper toutes les étapes pour garantir une mise en œuvre effective respectant les échéances indiquées dans la colonne « calendrier » des documents annexés.

De même, l'annexe 3 permet à chaque porteur de projet de connaître les éléments qu'il devra renseigner en ligne en suivant la démarche Colibris.

Je vous engage à vous référer aux informations relayées sur la page internet www.ac-polynesie.pf/ecole-ouverte, régulièrement actualisée pour tenir compte des évolutions en matière de gestion du dispositif. Un lien d'accès au portail académique des démarches Colibris y est notamment disponible.

Les référents pédagogiques École Ouverte pour l'enseignement public (ecole-ouverte@ac-polynesie.pf) et pour l'enseignement privé (dirpeda@dec.ddec.pf) demeurent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner dans la préparation et le déroulement des projets.

Je compte sur vos équipes et vous-même pour saisir cette opportunité éducative qui est offerte aux élèves placés sous votre responsabilité.

Pour le ministre et par délégation,

Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements ★ Polynésie Française ★

Rainui HUGON